

CONDITIONS DE REPRISE DES ACTIVITÉS TERRAIN SYNTHÉTIQUE

DÉCLARATION OBLIGATOIRE – ÉTAT DE SANTÉ

Afin d'assurer la santé et la sécurité de tous ainsi que pour limiter la propagation du virus, le Groupe CH/Complexe sportif Bell vérifie quotidiennement l'état de santé de chacun de ses employés lors de son arrivée sur les lieux du travail.

À titre de participant à une activité sportive, nous exigeons que vous complétiez le formulaire **Déclaration obligatoire – état de santé visiteur/joueur** qui vous a été transmis et que vous le remettiez à notre responsable de l'accueil à votre arrivée au Complexe sportif Bell lors de chaque visite. Soyez avisé que celui-ci procédera également à une prise de votre température corporelle (frontale) à l'aide d'un thermomètre électronique calibré.

Cette mesure est exceptionnelle et temporaire compte tenu du contexte pandémique. Les informations recueillies seront conservées en toute sécurité et aucune information personnelle ne sera divulguée sauf si la loi l'exige ou avec le consentement exprès de la personne concernée.

CONDITIONS D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DU COMPLEXE SPORTIF BELL

Ce guide vise à encadrer les joueurs et les organisations du secteur des activités intérieures et extérieures de sport et de loisir pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST), pour les employés dans leur milieu de travail et les participants. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19. *

Si vous désirez reprendre vos activités, les mesures suivantes devront absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possible pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires.

Les mesures de prévention qui doivent être appliquées reposent sur les principes de l'exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail et des surfaces de jeu, de distanciation physique, de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire ainsi que du maintien de mesures d'hygiène avec les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchés.

Chaque joueur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux.

Pour ce faire, il doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans la pratique de son sport. Le joueur doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. S'il voit des risques ou s'il a des suggestions à cet égard, il doit en faire part au préposé à l'accueil ou au représentant de service à la clientèle de l'équipe de gestion du Complexe sportif.

À titre informatif, le nombre maximal de personnes sur chaque terrain individuel a été établi à un maximum de **20** joueurs, 2 entraîneurs et 2 officiels/bénévoles.

Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit s'assainir les mains à son arrivée, aux points d'assainissement aménagés (solution désinfectante hydro alcoolique);

Le port du masque

Toute personne de plus de 12 ans pour les infrastructures intérieures doit obligatoirement porter le masque lorsqu'elle circule à l'intérieur (entrée, sortie et circulation pour l'utilisation des services) sauf lorsqu'elle est assise et respecte la distanciation de 2 m (sauf les familles).

Dans le vestiaire ou point de rassemblement qui respecte les règles de distanciation (2 m ou 1 m), les participants aux activités peuvent enlever leur masque seulement au moment où ils prennent leur place désignée et sécuritaire pour se préparer à leur activité.

Pour la pratique sportive intérieure, les mesures sanitaires sont celles de la fédération concernée et du Complexe sportif Bell et le port du masque n'est pas obligatoire pour les pratiquants et les arbitres en situation de jeu.

Toutefois à la sortie du vestiaire ou du point de rassemblement (après l'activité), le port du masque est obligatoire pour circuler dans le complexe pour tous les participants de 12 ans et plus.

Le Complexe sportif Bell sera responsable pour:

Avant l'activité

- Accueillir les participants;
- Tenir un registre de présence;
- Prendre une lecture de température de toute personne qui entre dans le bâtiment;
- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant des symptômes de la toux, fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent au coronavirus ou ne portant pas le masque;

Après l'activité

- Dans le cas où un usager soit déclaré positif au COVID-19, contacter le représentant de l'équipe de la personne déclarée infectée pour l'en aviser.

Le responsable de la ligue, assisté d'un représentant de chacune des deux équipes sera responsable de :

Avant l'activité

- Faire suivre ce document à tous les membres de son équipe ou de sa ligue;
- Distribuer une copie de la **Déclaration obligatoire – état de santé visiteur/joueur** à chaque membre de son équipe ou de sa ligue;
- Assurer que la circulation et les interactions entre les participants soient limitées;

Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles de distanciation physique.

Après l'activité

- S'assurer que tous les participants quittent l'infrastructure immédiatement après l'activité, et ce en respectant les directives instaurées par le Complexe sportif Bell.

Accès à l'infrastructure

- Réservé aux joueurs, aucun parent ou ami accompagnateur ne seront admis sauf sur autorisation spéciale obtenue auprès de la direction du complexe sportif;
- Les blocs sanitaires (toilettes) dans les vestiaires seront accessibles mais tous les critères de distanciation demeurent en vigueur durant les périodes d'usage. Les douches ne seront pas disponibles compte tenu de la dimension des espaces aménagés dans les vestiaires soccer;
- Pour la première phase de la réouverture, deux (2) vestiaires seront attribués à chaque équipe;
- Les participants doivent arriver 20 minutes avant le début de l'activité et ils ont 20 minutes pour quitter après l'activité;
- Chaque participant doit apporter sa bouteille d'eau/gourde personnelle et l'identifier clairement, ainsi que sa serviette aussi identifiée;
- Recommander aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison;

Hygiène et distanciation physique

- Maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les joueurs en tout temps à l'extérieur des terrains, dans les vestiaires et blocs sanitaires;
- Demander à chaque usager de se laver les mains à la sortie de l'infrastructure à la station d'assainissement identifiée (solution désinfectante hydro alcoolique);
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire; inciter les gens à tousser dans leur coude replié, ne pas cracher au sol ou utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains;
- Interdire tout contact physique hors du terrain (ex. : poignées de mains, accolades);
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non;
- Le port du masque est exigé pour les entraîneurs;
- Respecter la signalisation et la désignation des zones de circulation en tout temps lors de vos déplacements dans le complexe.

Équipement

- Le partage d'équipement entre les groupes est interdit;
- Les joueurs doivent rapporter leur équipement personnel avec eux après chaque match et procéder au lavage et/ou à l'assainissement recommandé avant le prochain match.
- Les entraîneurs et arbitres doivent avoir leur propre matériel (sifflet, cônes, rondelles, tableau, crayon, etc.). Aucun prêt d'équipement de la part du gestionnaire de l'infrastructure;

Services durant la première phase de la réouverture progressive

Boutique du pro

- La boutique du pro sera ouverte selon un horaire adapté aux plages horaires confirmées avec les équipes. Il est fortement recommandé de téléphoner au 514-974-6260 pour confirmer les heures d'ouverture avec l'opérateur privé de la boutique du pro;

Restauration

- Aucun service de restauration ne sera disponible pour un temps indéterminé.
- Considérant que le Complexe sportif Bell doit respecter les règles inhérentes à sa licence d'exploitation de bar, il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées sur place. La raison

principale de ne pas offrir le service est pour éviter les rassemblements qui s'étirent dans le temps et ainsi nous accorder le temps requis à la désinfection des locaux durant les transitions entre les groupes. Votre entière collaboration en ce sens est exigée.

- Les breuvages non alcoolisés dans des contenants à usage unique seront admis et pourront être consommés sur place. Les machines distributrices seront disponibles.

Casiers

- L'utilisation des casiers en location sera interdite. Les équipes ou joueurs qui en font présentement la location pourront récupérer leur matériel et équipement avant leur premier match mais ne pourront y accéder par la suite.

Protocole de nettoyage

La fréquence de nettoyage et de désinfection journalière a été augmentée, les surfaces fréquemment touchées des aires utilisées par les joueurs seront assainies avec un produit de désinfection selon la fréquentation des lieux et lorsqu'elles sont visiblement souillées. Par exemple :

- les tables,
- les comptoirs,
- les chaises,
- les bancs,
- les estrades,
- les rampes,
- la robinetterie,
- les toilettes,
- les téléphones,
- les poignées de portes,
- tout autre endroit ou matériel pertinent.

Engagement de groupe – équipe - ligue

Les mesures sanitaires et préventives sont susceptibles d'évoluer dans le temps selon l'actualisation des consignes de la Direction de Santé publique et des orientations des autorités gouvernementales.

L'équipe de direction se réserve le droit de retirer l'accès à l'établissement à toute personne qui ne respecterait pas les mesures mises en place par le Complexe sportif Bell.

Nous sollicitons votre collaboration afin de nous aider à assurer une bonne gestion des mesures sanitaires et préventives. Ainsi, veuillez nous transmettre les informations suivantes pour chaque bloc horaire :

Nombre de participants : _____

Nombre d'entraîneurs : _____

Engagement à se conformer (un formulaire à compléter par le représentant au contrat)

Je reconnais avoir lu et compris l'ensemble des mesures et procédures mises en place par le Complexe sportif Bell pour réduire et contrôler les risques d'infection à la COVID-19. Je comprends que celles-ci sont obligatoires et que je dois m'y conformer.

Je comprends également qu'afin de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses clients et employés, le Complexe sportif Bell devra s'assurer de l'application des mesures mises en place et qu'elle devra intervenir en cas de défaut.

Signature

Date